

la politique du parti, ou en quittait les rangs? Non. Il le considérerait comme une brebis galeuse. C'est ainsi que le parti libéral qualifie ceux qui ne se conforment pas aux dictats de leur chef.

**M. Habel:** Je tiens à m'expliquer sur un fait personnel, monsieur l'Orateur. Le député a raison, lorsqu'il dit que j'ai parlé de brebis galeuse. Ce que j'ai dit, c'est que chaque groupe avait sa brebis galeuse, en ajoutant qu'il avait le privilège d'affirmer ses convictions. Voilà ce que j'ai dit, et je ne voudrais pas que le député défigure mes propos.

**M. Cowan:** Je pose la question de privilège pour demander au député de Cochrane s'il se rend compte qu'il s'agit d'un vote libre?

**M. Habel:** Le vote libre, à mon avis, c'est précisément la façon dont le député a le droit de se prononcer, de même que les députés vis-à-vis en ont le droit.

**M. l'Orateur suppléant (M. Cameron, High-Park):** Le député de Cochrane a expliqué son point de vue, et il me semble que le député de Cap-Breton-Sud devrait maintenant poursuivre ses observations.

**M. Nasserden:** Monsieur l'Orateur, je voudrais entendre une décision sur le caractère parlementaire ou non de l'expression «brebis galeuse».

**M. l'Orateur suppléant (M. Cameron, High-Park):** Je dirai, à l'intention du député de Rosthern (M. Nasserden), que je ne la considère pas, pour ma part, comme un terme antiparlementaire. Voilà ma décision.

**M. MacInnis:** Je ne saisis pas très bien votre décision, monsieur l'Orateur.

**M. l'Orateur suppléant (M. Cameron, High-Park):** J'ai dit qu'à mon sens l'expression «brebis galeuse» n'est pas antiparlementaire.

**M. MacInnis:** Monsieur l'Orateur, je suis entièrement d'accord sur ce point. Je ne m'oppose pas à l'emploi de l'expression. Je pourrais aussi dire que si l'honorable député de Cochrane avait raison de poser la question de privilège, nous comprenons tous que chacun d'entre nous est ici à titre d'individu, et nous voterons suivant notre conscience, pourvu que les dictées de notre parti nous le permettent; je signale que très récemment, relativement à la mesure législative présentée pour le conseil de tutelle, j'ai jugé à propos d'agir à ma guise. Je suis certain que tous les députés qui le voudraient peuvent faire

la même chose, et s'il en était ainsi, le résultat d'un vote sur le drapeau, d'un vote libre, serait tout autre chose que ce que le parti libéral projette aujourd'hui.

**M. Habel:** Je pose une autre question de privilège, monsieur l'Orateur. Je pense que l'honorable député n'a pas le droit de mettre en doute notre bonne foi. Nous voterons certainement suivant notre conscience.

**M. MacInnis:** Monsieur l'Orateur, je n'ai jamais...

**M. l'Orateur suppléant (M. Cameron, High-Park):** A l'ordre! J'avais l'impression que nous débattions un amendement traitant de la façon dont les résultats d'un plébiscite possible devraient être divulgués. Il me semble que l'honorable député de Cap-Breton-Sud s'écarte considérablement de ce sujet-là, et je crois que l'honorable député de Cochrane a un argument valable et qu'on ne devrait pas critiquer la façon dont les honorables députés s'expriment sur la question dont la Chambre est saisie ou leur imputer des arrière-pensées. Je parle à l'honorable député de Cap-Breton-Sud avec aménité. J'espère qu'il prendra mes paroles en bonne part et qu'il s'abstiendra de formuler des remarques, à mon avis, tout à fait gratuites.

**M. MacInnis:** Monsieur l'Orateur, j'accepte votre décision. Je n'ai à aucun moment tenté de mettre en doute la bonne foi de l'honorable député de Cochrane. Je lui rappellerai seulement qu'il devrait lui-même mettre en doute sa bonne foi. La décision ayant trait au sous-amendement est assez exacte. Cependant, je rappellerai à chacun des députés en cette enceinte que si je dois me borner à parler uniquement du sous-amendement, je dirai à la Chambre que peut-être à partir du discours prononcé par le ministre du Commerce (M. Sharp), et en terminant à hier soir même, avec le ministre d'État (M. Dupuis)...

**L'hon. M. Dupuis:** J'ai parlé exclusivement du référendum.

**M. MacInnis:** Monsieur l'Orateur, je demanderais au ministre d'État de relire son discours à ce sujet; il constatera qu'il a presque uniquement donné lecture de citations intéressantes le député d'Acadia (M. Horner).

**L'hon. M. Dupuis:** Et portant sur la tenue d'un référendum.

**M. MacInnis:** Il a cité, l'un après l'autre, des extraits de discours prononcés en 1960, ou 1961, soit avant le dépôt de la résolution sur le drapeau, ou quelque année sur laquelle ont porté ses recherches. Avant que le député de